L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

LUNDI (MATIN) 14 NOVEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 novembre.

Le feu a pris, samedi soir, à une des maisons en bois qui bordent le côté est du Bassin Carondelet ; malgré les prompts secours qui ont été portés, deux édifices ont été presque entièrement consumés en peu d'instans. Le zèle des pompiers et d'une foule de citoyens qui sont accourus au premier signal, mérite les plus grands éloges. C'est avec peine que nous ajoutons qu'un citoyen a été grièvement blessé par un pan de mur dont les débris lui sont tombés dessus pendant qu'il travaillait à éteindre le feu.

Nous apprenons par l'arrivée du *Wachman*, de Louisville, que le bateau-à-vapeur *Cumberland*, capitaine Dellard, en se rendant de Louisville à St.-Louis, et ayant à bord environ 300 passagers, a frappé contre un rôcher à la Grande Tour, le 5 de ce mois, et a sombré. Sept personnes se sont noyées, la plûpart femmes et enfants.

Le courrier de samedi ne nous a rien appris d'Europe.

L'*American* de Baltimore contient l'extrait d'une lettre de Lima, du 5 juillet ; il y est dit que le congrès péruvien a refusé au président, le général Gamarra, des pouvoirs extraordinaires pour agir contre Bolivia ; on annonce en même temps qu'il est parti quelques jours auparavant pour aller rejoindre l'armée, et que quelques mesures décisives vont infailliblement être prises. Il faudra nécessairement en venir à régler d'une manière quelconque ces différends entre les deux pays, parce que les finances de l'un ni de l'autre ne peuvent suffire à des frais tels que ceux qu'exige l'entretien d'une armée permanente. Le ministre des finances du Pérou a essayé, mais sans succès, de négocier sur les lieux un emprunt, *à 36 pour cent par an d'intérêt!* Comme il n'y a point de stabilité dans le gouvernement, personne n'y a confiance. Pourquoi Lima est-il aussi loin de nos murs! sans cette distance, le ministre péruvien ne manquerait pas de trouver parmi nous des fournisseurs, à un taux aussi raisonnable. Il est vrai qu'ils demanderaient le Pérou pour caution; mais, que diable, le Pérou peut bien rembourser un prêt de quelques millions, lui qui a tant fourni d'or à la terre.

Le congrès péruvien discute en ce moment des lois sur le commerce plus libérales que celles qui sont en vigueur, et l'on a espoir que celles-ci seront rappelées.

—L'*Evening-Post* de New-York du 28 du mois dernier, dit qu'il a eu communication d'une lettre de Pernambuco, du 22 septembre, dont voici à peu-près la teneur : Dans la nuit du 14, il y eut quelques troubles parmi les troupes, et les officiers n'ayant pu parvenir à rétablir l'ordre, laissèrent la ville en proie au plus grand désordre et livrée à une soldatesque effrénée. Pendant plus de 36 heures l'anarchie et la plus grande confusion ne cessèrent pas de régner. Il se commit des excès et des atrocités tels qu'on n'en avait jamais vus à Pernambuco. Une immense quantité de propriétés furent détruites. Grand nombre de boutiques et de magasins furent défonsés et on vola les marchandises et l'argent qui s'y trouvaient. Dans toutes les parties de la ville il y eut des meurtres et des assassinats. Beaucoup de citoyens furent tués, et d'autres à leur tour n'épargnèrent pas les soldats. On estime le nombre [illegible] ces derniers, à 2 [illegible] les dégâts que [illegible] Ces dégâts sont [illegible] retomberont principalement [illegible] socians étrangers, en ce que la plupart des riches marchands, qui doivent beaucoup aux étrangers, ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Après une lutte opiâtre, les soldats ont été vaincus et environ mille d'entr'eux, faits prisonniers, ont été embarqués sur des navires qui se trouvaient dans le port.

Un postscriptum du 2 octobre à la lettre qui fournit les détails ci-dessus, ajoute qu'il n'y a point eu de nouveau troubles, mais que l'esprit public est toujours fort agité. Les soldats étaient toujours gardés comme prisonniers à bords des navires, le gouvernement ne sachant qu'en faire. Il ne se faisait que peu d'affaires.

Le capitaine du brick [illegible]*mann*, par lequel cette lettre a été reçue, dit que les soldats pillèrent tous les magasins et qu'au moment où ils se retiraient avec le butin qu'ils avaient fait, ils furent poursuivis par les habitans aidés des résidants anglais et américains, qui en tuèrent huit cents, tandis que la perte des citoyens ne fut que de quinze hommes.

Les feuilles de New-York du 28 octobre, nous apprennent que la troupe de M. Davis devait terminer ses représentations dans cette ville le lendemain 29 ; ce qui s'accorde parfaitement avec la lettre dont nous avons parlé, il a quelques jours, qui fixait au 1er. du courant le départ de M. Davis.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Extrait de la séance du 10 septembre.)

M. Malet, rapporteur d'une commission, rend compte de plusieurs pétitions des comités polonais de différentes villes du royaume, demandant que la chambre sollicite du trône la déclaration officielle de la nationalité de la Pologne. M. Malet termine en proposant le renvoi de ces pétitions au président du conseil. M. Bignon monte à la tribune pour appuyer cette conclusion, et il s'exprime en ces termes:—

M. Bignon : messieurs, dit l'honorable membre, depuis que nous avons invoqué à cette tribune l'appui du gouvernement en faveur de la Pologne, des scènes affligeantes ont ensanglanté Varsovie. Mais, vous le sentez tous, Messieurs, le crime d'une partie des classes inférieures d'une grande capitale, emportées par un aveugle désir de vengeance, n'est pas le crime d'une héroïque nation.

Le braves qui défendent sa noble cause ont eux-mêmes placé un crêpe à leur drapeau, et, plus que nous, ils ont horreur de l'égarement coupable qui est venu, dans une nuit désastreuse, ternir une tache à cette révolution si pure jusqu'à ce jour. Malheur à nous si, nous faisant une arme contre eux de l'état même de désespoir où nous les avons abonnés, nous cherchions à justifier notre inaction par le reproche d'une atrocité, œuvre d'une populace furieuse et trompée, et que peut-être une autre politique de la part des puissances aurait dû prévenir.

Le renvoi de la pétition dont il s'agit à MM. les ministres n'aura pas, j'en suis convaincu, rencontré d'opposition dans cette chambre ; mais, à cette occasion, il me semble important de faire connaître pourquoi, au moment où nous sommes, ce renvoi nous paraît un acte d'une haute importance. (Approbation.)

Si, dans une discussion précédente, je n'ai pas vivement insisté sur la reconnaissance immédiate de l'indépendance de la Pologne, ce n'est pas que je ne regardasse cette mesure comme raisonnable, comme juste et conforme à notre véritable intérêt; mais telle était la disposition d'esprit du ministère, qu'évidemment, si l'on eût repoussée avec obstination, jusqu'à ce moment d'acharnement à combattre une autre demande qui, de sa part, n'eût pas dû éprouver le moindre obstacle. Aujourd'hui la situation est différente : ce que le ministère croyait ne devoir pas faire, il y a quelques séances, il paraît vouloir le faire aujourd'hui, demain ; c'est le ministère lui-même qui nous a autorisé à cette confiance.

Lorsqu'à propos de mon amendement, au lieu de nous laisser dire que nous aimions à trouver dans le discours du trône la certitude que la nationalité polonaise ne périrait pas, le ministère a voulu que nous disssions que nous aimions à en trouver la certitude dans les paroles même du roi, c'était ajouter à ce que nous désirions ; c'était nous présenter le trône comme déjà engagé, par son propre choix, dans la route où nous voulions le faire entrer. Ainsi nous devons croire que le gouvernement a devancé nos vœux ; que, de lui-même, il cherche, il attend avec impatience le moment de reconnaître l'indépendance de la Pologne.

Eh bien, Messieurs, il me semble que ce moment serait déjà venu si le ministère avait voulu et voulait en profiter. Ce moment est venu par suite de deux circonstances extraordinaires : l'une est l'incident qui a conduit nos troupes en Belgique, l'autre est l'horrible progrès du fléau qui, en dévastant l'Autriche et la Prusse, rend, pour un certain temps, et pour long-temps même, toute guerre impossible.

Dans le circonstance soudaine qui a fait entrer nos troupes sur le territoire belge, il y a, Messieurs, un fait qui ne vient pas de nous, un fait qui appartient tout entier à la fortune. Or, les faits inattendus, les événemens fortuits, quels qu'ils soient, sont des matériaux à l'usage de la politique. Ce sont les élémens qu'elle est appelée à mettre en œuvre, et dont elle forme son ouvrage. Il n'est pas une puissance, et l'Angleterre, moins qu'aucune autre, qui ne saisisse ce que l'imprévu vient lui offrir, et qui ne s'en serve pour faire prévaloir ses vues. Ainsi, Messieurs, le jour même où nos troupes entrèrent sur le territoire belge, après avoir considéré les avantages que nous pouvions en retirer pour nous mêmes, ma seconde pensée fut d'y trouver un moyen de salut pour la Pologne.

Malheureusement, il paraît que le ministère n'a pas eu cette pensée ; et non-seulement rien n'annonce qu'on ait songé à chercher, dans l'occupation de la Belgique, un secours pour la cause polonaise, mais nous sommes réduits à douter si notre cabinet saura, en ce qui concerne la France même, faire sortir de cet incident les avantages de plus d'une espèce qui semblaient devoir en être l'immanquable résultat.

Lorsque le ministère est en position de faire entendre et respecter sa voix, c'est lui qui, docile instrument des décisions de la conférence, va, revient ou s'arrête, selon qu'on veut bien y consentir. Toujours il en sera ainsi, tant qu'au lieu de traiter en un seul lieu, si bon lui semble, à Londres, par exemple, ou ailleurs, les intérêts anglais avec l'Angleterre, les intérêts autrichiens avec l'Autriche, et ainsi de même par rapport aux autres puissances, il ira se faire maîtriser dans une conférence où quatre puissances, se faisant des concessions réciproques entre elles, sont et seront constamment d'accord contre l'intérêt français.

Qu'un anneau de la chaîne de la sainte alliance vienne à se briser, aussitôt quatre puissances se hâtent de forger à neuf l'anneau qui vient d'être rompu, et c'est toujours contre nous que se refait cette œuvre meurtrière. Il serait bientôt temps que nous sortissions de cette diplomatie de protocoles. Cependant, au milieu de cette controverse, un fait subsiste. Quand la conférence se débat pour nous écarter de la Belgique, nous pouvons y rester, nous y restons pour une autre cause. A cet égard, du moins, que le ministère ne fléchisse pas. Un grand intérêt de la France le demande ; mais, après nos intérêts directs, nous le conjurons, il en est temps encore, de placer immédiatement l'intérêt de la Pologne. Si l'on veut ramener ici encore la question de la paix et de la guerre, nous dirons qu'il n'y a aujourd'hui de guerre possible pour aucune puissance, excepté pour nous, et notre gouvernement n'a laissé ignorer à personne qu'il est bien éloigné de la vouloir.

La possibilité de la guerre, dira-t-on, a bien existé pour la Russie, malgré le fléau qui décimait ses armées et qu'elles traînaient avec elles. Il est trop vrai, Messieurs ; mais la possibilité qui a existé pour l'autocrate russe, placée en dehors de la civilisation européenne, ne saurait exister pour des gouvernemens comme ceux de l'Autriche et de la Prusse, où l'on attache plus de prix à la vie et à la conservation des hommes. Jamais, dans l'état présent des choses, les cabinets de Vienne et de Berlin n'auraient l'exécrable courage d'envoyer leurs armées se heurter contre d'autres armées infectées ; mais j'ajouterai de plus : Quand ces puissances le voudraient, elles ne le pourraient pas. (Mouvement d'approbation.)

En ce moment, l'Autriche et la Prusse sont deux corps frappés de paralysie dans la moitié de leurs membres, et dont la partie saine est occupée à se défendre contre la partie malade. Leur bras droit craint de toucher leurs bras gauche, de peur de lui communiquer la contagion qui le dévore. Pour la cour de Vienne, la Gallicie, la Hongrie, la Moravie, la portion qui lui reste de la Silésie, et l'archiduché d'Autriche lui-même, sont aujourd'hui des pays morts, où elle ne peut faire de recrutement, et où se trouve emprisonnée, sans pouvoir en sortir, une partie considérable de ses troupes. Le mal est le même pour la cour de Berlin à l'égard du duché de Posen, de la Prusse septentrionale, de la Prusse orientale et de la Silésie. Il n'y a plus en quelque sorte qu'une demi-Prusse, qu'une demi-Autriche, qui puissent répondre à l'appel de leurs gouvernemens. Et quel est le cabinet qui, n'étant pas attaqué chez lui, osât tenter une grande aventure, à moins d'être en état de disposer de la totalité de ses forces ?

En tout autre situation, l'ascendant des cours de Prusse et d'Autriche eût forcément entraîné dans leur cours les états de la confédération germanique ; mais aujourd'hui est-il à croire que ces états puissent vouloir mêler leurs troupes à celles de ces deux puissances ? Ces états, au contraire, ne devraient-ils pas repousser avec effroi le contact d'armées qui apporteraient à leur population vigoureuse et saine l'infection qui les dissout et les consume ? Remarquez bien, Messieurs, que nous ne parlons pas de demander pour nous, à cette situation étrange du continent, tout ce qu'une politique hardie pourrait en obtenir. Il n'est question que de nous appuyer sur la Belgique, pour étendre une main secourable vers Varsovie.

On objectera peut-être qu'il ne serait pas digne de nous d'accepter un avantage offert par des circonstances semblables et de nous en prévaloir. Ce serait là, Messieurs, de la fausse générosité. Les cabinets n'ont pas le droit d'être généreux de cette sorte aux dépens des peuples. Ce que furent pour Napoléon l'hiver anticipé de 1812, les frimas et les glaces de la Russie, la peste qui tourmente l'Autriche et la Prusse l'est aujourd'hui pour la France. Alliées de la France en 1812, la Prusse et l'Autriche se firent elles scrupule de se séparer de nous après la destruction de notre armée, et de recueillir les fruits d'une victoire que les élémens seuls avaient remportée pour elle ? Mais nous voulons bien admettre ces idées d'héroïque désintéressement, d'abnégation magnanime. Laissons les bords du Rhin à leurs possesseurs actuels, mais que du moins de ce fléau, dont nous ne cherchons pas à profiter pour nous-mêmes, il sorte un résultat utile à la cause de l'humanité ; que la Prusse, en cessant d'être hostile à la Pologne, nous tienne compte sur la Vistule de notre modération sur le Rhin.

On répondra, je le prévois trop bien, que notre cabinet n'a pu faire sortir de l'incident de la Belgique les conséquences que lui-même il avait pu avoir prévues ; qu'il ne peut pas mêler à cette [illegible] autres affaires continentales, particulièrement celle de la Pologne [illegible] la question de la Belgique est avant toute une question anglaise ; que si nous ne faisons pas sur ce point des concessions à l'administration britannique actuelle, nous courrons risque, en compromettant l'existence de cette administration, de compromettre aussi le maintien de la paix.

Messieurs, j'ai déjà fait connaître le prix que je mets, comme ami de l'humanité, à l'affermissement du ministère de lord Grey : mais, sous le rapport politique, je déclare que je suis très-loin de voir aucun danger pour nous dans un changement de ministère à Londres. J'aime à penser même que notre cabinet eût montré beaucoup plus de vigueur contre un ministère tory qu'il ne l'a fait envers une administration plus ou moins libérale. Un ministère tory naguère, en Angleterre, beaucoup plus d'embarras et n'aurait pas plus de puissance au-dehors. Toute crainte de coalition nouvelle serait aujourd'hui insensée et chimérique.

Les élémens n'en existent pas sur le continent. La Russie s'épuise et se consume sur un sol qui lui échappe et qu'elle ne peut conserver qu'en le couvrant de ruines. (Très-bien ! très-bien !) L'Autriche et la Prusse sont affrantes, et ces deux dernières puissances, fussent-elles intérieurement dans une situation meilleure, sont trop éclairées pour ne pas voir tout ce que la guerre offrirait de chances contraires. L'Angleterre a peur de la guerre autant et plus que nous, peut-être ; seulement elle n'en fait pas comme nous une déclamation publique. Au fond, elle la redoute extrêmement, et elle a de bonnes raisons pour la redouter.

Aujourd'hui il est inutile d'en dire davantage. Au besoin, les preuves ne manqueraient pas. Au milieu des sorties plus qu'indiscrètes qui ont eu lieu dans le parlement britannique contre la France, triste exemple que nous n'imiterons pas, un orateur, sir Robert Vivyan, a dit : " Ce que je demande au gouvernement anglais, c'est qu'il ne montre aucune crainte du *pouvoir actuellement existant en France.*" Je dirai de mon côté : ce que je demande au gouvernement français, c'est de ne montrer aucune crainte de l'Angleterre, quel que soit l'administration qui la régisse. Le pouvoir actuellement existant en France ne craint aucun pouvoir en Europe. Il n'en est aucun dont il n'ait le droit de se croire au moins l'égal. Lorsqu'il fait des concessions aux autres, il a droit d'en exiger à son tour, et celles que nous demandons sont d'une nature sacrée, car c'est la Pologne qui en est l'objet. En même temps que notre cabinet s'appuierait fortement sur la Belgique, fortement sur la frontière des états limitrophes, pourquoi ne ferait-il pas entendre, en faveur de la cause polonaise, un langage plus ferme, plus énergique qu'il ne l'a fait jusqu'à présent ?

Nous nous attendons à de grands événemens dans un temps prochain sur les bords de la Vistule. Ne serait-il pas beau, honorable, et surtout politique, de reconnaître l'indépendance de la Pologne la veille même du jour où elle touche à une catastrophe ? Ce ne serait pas seulement un acte de pure générosité, ce serait un acte d'une profonde sagesse. Que vous importe qu'il donne ou non quelque humeur à Saint-Pétersbourg ? La mesure est sans inconvénient pour nous : ce serait, quoique un peu tard, payer quelque chose de notre dette envers la nation polonaise, et en même temps ce serait un bon, un utile calcul. Si par miracle, et les Polonais ont déjà fait plus d'un miracle, leur noble cause triomphait, quel bonheur pour vous d'y avoir eu foi !

La Pologne dût-elle succomber, ce serait encore un avantage de l'avoir reconnue avant la chute. La France en serait mieux autorisée à parler plus haut en sa faveur. Quoi qu'il puisse arriver, demain, après-demain, sous les murs de Varsovie, cette capitale fût-elle même au pouvoir des Russes, la question de la Pologne, Messieurs, ne serait pas pour cela terminée. Cette question vivra long-temps ; elle occupera long-temps tous les cabinets, et la France, en reconnaissant aujourd'hui comme indépendante cette magnanime nation, se créerait par là des droits pour une intervention plus puissante à l'avenir.

Je vote le renvoi. (L'orateur en retournant à son banc reçoit de nombreuses félicitations.)

Le renvoi est prononcé.

CANADA.

MONTRÉAL, 20 octobre.

Au nombre des plantes diverses que la nature a répandues avec tant de profusion dans le Canada, il n'y en a peut-être point qu'on ait regardées comme plus inutiles que l'apocin ouateux, connu sous le nom de cotoniers, qu'on trouve partout le long des chemins et sur les terreins secs et élevés. On ne s'en sert tout au plus que pour remplacer la plume et faire une espèce de matelas.

On voit dans le *Herald* que la dame du docteur Stewart Chishold, de Glengary, Haut-Canada, et ci-devant de Montréal, a fait avec sagacité et persévérance des expériences utiles sur cette plante. Ayant réussi à filer elle même cette espèce de coton, elle en fit filer une grande quantité, et la donna à des tisserands qui en firent une espèce d'étoffe très utile aux habitans des campagnes.

L'échantillon de cette étoffe qui a été envoyé au *Herald*, et qu'on nous a obligeamment laissé examiner, nous a paru fort, mollet, et doux au toucher ; le coton a été filé gros, et l'étoffe est croisée ; on pourrait l'employer avec avantage à faire des couvertures de lits, et même des habits pour les travailleurs.

Le même journal dit que la graine de cette plante peut être d'une grande utilité ; mais il ne spécifie pas à quel objet, et ne dit pas non plus quels moyens madame Chisholm emploie pour la séparer de la partie filamenteuse.

On sait que les jeunes pousses de cotoniers se mangent en guise d'asperges ; la partie fibreuse de l'écorce, rouie comme le chanvre peut servir à faire des cordes, et on fait, de la rosée qui s'est imbibée du suc de leurs fleurs, une espèce de sucre qu'on dit être excellent. Il ne s'agit que de se rendre de bon matin dans un champ de cotoniers, lorsqu'ils sont en fleurs, avant que la rosée ait disparu, et de secouer les bouquets de fleurs dans un vaisseau, pour faire bouillir ensuite cette eau comme on fait celle d'érable. Peut-être néanmoins que le sucer de cotoniers coûterait trop de tems pour en faire un objet de spéculation.

Les abeilles aiment beaucoup les fleurs du cotonier. *(Minerve.)*

NECROLOGIE.

La mort moissonne sans pitié ; son inexorable faux ne respecte ni le sèxe, ni la fortune, ni les qualités précieuses qui élèvent et distinguent l'humanité. La raison et la philosophie nous instruisent à nous résigner aux décrets immuables de la providence ; mais l'une et l'autre sont quelquefois insuffisantes, et, le cœur déchiré par leurs plus doux attachemens, le fils sensible, la faible fille navrée de douleur, laissent couler leurs larmes sur la tombe d'une mère bien-aimée qui fit tout pour eux, qui leur prodigua des attentions si touchantes, et qui en récompense captiva toutes leurs sentimens, tout leur amour.

Nous en faisons aujourd'hui une triste expérience : Madame F. DUTILLET, (née Amelot,) âgée de 67 ans, vient de succomber après un mois et demi de souffrances ; cette dame si estimable, dont l'ame douce et charitable était embellie par toutes les vertus domestiques, s'est éteinte dans les bras d'une famille nombreuse dont elle fit la joie durant sa vie et que sa mort plonge dans la plus affreuse douleur. Ses filles surtout, qui n'ont pas abandonné un seul instant son chevet, et qui lui ont prodigué tous les soins, toutes les consolations que leur suggérait le plus vif attachement, sont inconsolables et rien ne peut adoucir l'amertume de leurs regrets. Ces sentimens sont partagés par tous ceux qui ont connu Madame Dutillet. Que la terre lui soit légère ! mieux que personne elle mérita les noms de véritable amie, de bonne épouse, de tendre mère: la providence lui en tiendra compte.

Les amis et connaissances de la famille Dutillet sont invités à assister à l'enterrement, qui aura lieu cet après-midi à 4 heures. Le corps est exposé chez Mr. F. Dutillet, encoignure Ursulines et Bourbon.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Nav. Golconda, Norris, Cadix, Lincoln & Green.
Brick Edwin, Adams, Cadix, A Lanfear
Brick Susan, Thing, Rum Key, G Bedford
Goel. New-Packet, Manson, New-York, G Bedford
Bateau Sarah, Caro, Pensacola, capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, des Passes, ayant mis en mer les goelettes Paulina et Amazon, et amené le brick Premium, de New-York, et les goëlettes May-Flower et Pocahontas. Parti de la passe à 10 heures, le 12 ; il n'y avait qu'une goelette en vue. A l'entrée, le brick Velta, des îles Turques, 2 bricks et la goelette Temperance, de la Jamaïque.

Bateau de remorque Post-Boy, de la Passe S. O. ayant mis en mer le nav. Missouri, et amené les navires Russell et Ann, et la goel. Tres Manuelas. Ils vu une goëlette à la Pointe-à-la-Hache et plusieurs batimens au Détour, déjà annoncés.

Bateau de remorque Porpoise, des Passes, ayant mis en mer l'Alabama et le Woodburry, et amené les navires Helen-Mar et Alcyon, et la goël. Dart—Au Détour: brick Crawford, brick Iris, goëlette Jalapeña. Il est parti de la passe N.E. le 10, au soir, et y a laissé un brick et deux goëlettes.

Bateau de remorque Florida, des Passes, avec le brick Nestor et la goel. American-Flower.

Navire Helen-Mar, Holmes, de Boston.
Navire Russell, Rider, de New-York.
Navire Halcyon, Chancellor, de Philadelphie.
Navire Ann, Place, de Philadelphie.
Brick Nestor, White, des Brasos.
Brick Crawford, Young, de New-York.
Goel. Pocahontas, Bailey, de la Havane.
Goel. American-Flower, de la Jamaïque.
Goelette Luz-Yucateca, Carcaud, de Campêche.
Goelette Dart, *Thompson*, de Key-West.
Goelette Tres-Manuelas, Martinez, de la Havane.
Bateau-à-vapeur Cora, Streck, de La Fourche.
Bateau-à-vapeur Stranger, Desano, de la Pointe-Coupée.

☞ AVIS.—Le navire **HELEN-MAR**, capit. Holmes, de Boston, débarque sa cargaison au-dessous du marché aux légumes.—Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 14 nov.

GALVANISME à vendre, que *rien n'égale*, découverte et objet valent quatre-cent-quatre-vingt-dix piastres. Les personnes qui désireraient en devenir acquéreurs pourront s'adresser au bureau de cette Feuille. 14 nov—6

AVIS—Le soussigné, curateur de la succession de feu *Martin Gicet*, invite les personnes auxquelles il pourrait être dû à se présenter pour régler et celles qui doivent, à payer immédiatement. C. A. J. BELOT.
Encoignure des rues Carondelet et de la Commune, No. 127. 14 nov—3

A VENDRE—50 barricauts de sucre de la nouvelle récolte, première qualité.
TUYES & Co.
14 nov. Rue Royale, No. 104.

TRAITES SUR PARIS & NEW-YORK à vendre par F. PERRET.
14 nov Rue Toulouse, No. 62

BEURRE.—37 barillets beurre de Goshen, marque de "Craig," en débarquement du navire Russell, à vendre par
14 nov STETSON & AVERY.

SAVONS A ODEUR.—48 caisses savons à odeur assortis, reçus par le navire Oceans, à vendre par [14 n.] STETSON & AVERY.

FOIN.—81 balles foin première qualité, en débarquement du navire Helen-Mar, à vendre par [14 nov] STETSON & AVERY.

COUR DE PAROISSE.—*Arneus & Pédron et autres*, contre *Jules Clément, débiteur absent.*—Présent l'honorable FÉLIX GRIMA, juge-président par *interim*.—Sur lecture et enrégistrement de l'annonce légale d'une vente de propriétés ; après avoir pris connaissance du procès verbal de H. J. Domingon, encanteur patenté, constatant la dite vente conformément aux ordres de la cour ; sur enregistrement du Tableau de distribution du produit des biens de l'insolvable ; et sur motion de C. Watts, esq., avocat du syndic:—il est ordonné que la vente de la dite propriété et le dit Tableau de distribution soient confirmés à moins que dans les dix jours qui suivront la publication légale de cet ordre, il n'y soit élevés des réclamations valables. Je certifie ce que dessus.
14 nov☞ F. BUISSON, gref.-adj.

$50 OU $25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, depuis le 18 septembre passé, le nègre nommé **WILLIAM HALL**, ou **SHEDRICK WEELS**, âgé d'environ 25 ans ; taille de 5 pieds 4 pouces ; jolie figure, la peau très-noire ; il était vêtu lors de son départ, d'une chemise, d'un pantalon de cotonnade bleue, et d'un chapeau de paille.

Les capitaines de navires (particulièrement ceux qui font les voyages de la Havane) de bateaux à vapeur et autres, sont invités à ne point donner asile audit nègre, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

$50 seront payées à celui qui l'arrêtera hors de l'Etat, ou $25 dans l'Etat. HATTIER.
14 nov—12 Rue St.-Louis, No. 56.

EN débarquement du brick *Le Gaulois*, et à vendre par le soussigné : 36 barriques de vin de Bordeaux, 15 caisses pruneaux, contenant douze petites caisses chaque:
11 nov J. B. LABATUT.

MAGASIN DE MODES.

Encoignure des rues St.-Louis et Royale.

MADAME BRIGOT, de retour de France, a l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle a apporté avec elle, un assortiment de marchandises de modes et nouveautés, dans le goût le plus nouveau ; elle ose espérer parvenir à contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

☞ L'ouverture du magasin se fera mercredi 16 novembre. 11 nov—2

FROMAGE.—50 barils fromage de l'ouest, supérieurs, en débarquement du bateau-à-vapeur Lady-Franklin, et à vendre par
TOURNÉ & BECKWITH.
11 nov Nouvelle-Levée, No. 15.

FOIN.—200 balles foin de la marque de "Thornès," en débarquement du navire Antioch, de New-Yorks et à vendre par
11 nov FOSTER & HUTTON.

BRIQUES.—15,000 briques de Hamburg, reçues par le brick Navarino, à vendre par
11 nov WILLIAM G. HEWES.

CHAUX.—900 barils chaux, reçus par le brick Ella, et à vendre par
11 nov WILLIAM G. HEWES.

ADOLPHE GILLY

VIENT de recevoir de France, par le navire *Olympia*, les MARCHANDISES ci-dessous désignées, et a l'honneur d'informer le public, qu'il fait aujourd'hui l'ouverture de ses marchandises.

Le magasin est rue Conti, No. 30, entre Chartres et Levée, vis-à-vis celui de Mde. Lefèvre.

Un grand assortiment de chapeaux de dames et enfans; capottes; toques; berrets; pèlerines; Cannezeaux; Bonnets; bouquets; tours indéfrisables et queues assorties; panaches de 5 et 6 plumes brochées frisées; grand assortiment de cordonnets en bobine diverses couleurs, volans de Gaze; casquettes pour enfants, en drap fin et alepine; agraffes et cordons de manteaux; capotes: fichus et bonnets en mousseline; mouchoirs batiste; sacs de Velours en soie brodés en perles et divers articles, &c. 10 nov—6m

POUR LE BAYOU-SARAH, BATON-ROUGE, PLAQUEMINES, Et les autres ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **VERMILLION**, capt. Delaboussaye, partira d'ici tous les mardis, à 10 heures du matin, et continuera ce trajet durant la saison, en partant du Bayou Sarah les vendredis matins à dix heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURRIVE CO.
12 nov Nouvelle-Levée, No. 28.

POUR LES NATCHITOCHES, Et les ports intermédiaires.

Le beau bateau-à-vapeur neuf fin marcheur, **GRBOLE**, capitaine R. Jones, partira dimanche, 13 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNÉ & BECKWITH,
11 nov Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.

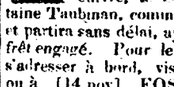

Le navire A. 1, doublé et chevillé en cuivre, le **ST. GEORGE**, capitaine Taubman, commencera à charger demain, et partira sans délai, ayant à peu près tout son fret engagé. Pour le reste, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la place publique, ou à [14 nov] FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire 1er. classe **ROMULUS**, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, ou à
14 nov F. PERRET.

POUR NEW-YORK.—(Paquebot du 30.)
Ligne de la Louisiane et de New-York.

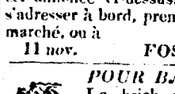

Le superbe navire neuf **LOUISVILLE**, capitaine Price, commencera à charger le 13 courant, et partira comme il est annoncé ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, première rangée au-dessus du marché, ou à
11 nov. FOSTER & HUTTON.

POUR BALTIMORE.

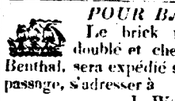

Le brick paquebot **BOURNE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Benthal, sera expédié sous peu,—pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.,
9 nov. Rue Bienville.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
20EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 19 Novembre.

GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000		$ 3,000
1	" "	1,500		1,500
1	" "	1,000		1,000
1	" "	800		800
1	" "	623		623
6	" "	500		3,000
6	" "	300		1,800
6	" "	200		1.200
156	" "	50		7,800
159	" "	20		3,180
624	" "	8		4,992
7800	" "	4		31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
Directeur.

Le tirage de la 31e. classe, de la *Loterie des Natchitoches*, aura lieu le samedi 26 novembre.

Le tirage de la 22e. classe, de la *Loterie des Natchitoches*, aura lieu samedi, 10 décembre 1831. 14 nov.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5. 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
12 nov Maire.

LE docteur **JAMES EWELL**, auteur du *Medical Companion or Family Physician*, ayant fixé son domicile permanent à la N.-Orléans, offre au public les services de sa profession. Son cabinet est vis-à-vis l'Hotel Richardson, rue Conti. 12 nov—9.3pm

COUVERTURES FRANCAISES.—50 balles (de Granier,) à vendre par
12 nov J. MAGER.

MERCANCIAS empacadas en tercios de toda clase de dimensiones para el mercado de la república de Méjico, en la prensa de vapor de H. W. PALFREY.
12 nov—3 En calle d Camp, No. 45.

LA personne qui a reçu des marchandises à bord du navire *Kentucky*, et qui par mégarde a fait porter chez elle un baril portant le No. 14 et la marque O entourée d'un carré, voudra bien avoir la complaisance d'en donner avis aux propriétaires.
12 nov F. ORIOL & CO.

Beaux Habillemens.
WILLIAM C. NORRIS & CO.,
Rue de Chartres, No. 38,

VIENT de recevoir par des arrivages récents, un vaste assortiment d'habillemens, consistant en habits de drap extra superfin, bleus et noirs; do. do. do. couleurs différentes; redingotes, vestes &a. do. do.; pantalons bleus, noirs et autres couleurs; gilets de dessous do. do. do.; do. de velours do. do. do.; do. à desseins et à transparent ; gilets de dessous de florentine et de satin, noirs et autres couleurs; cols unis et de fantaisie; habits de chasse; capots do.; chemises de toile; demi-bas de merinos; do. de coton blanc, écru, et autres.; do. de soie écrue, et de soie anglaise; bretelles patentées, de soie et de coton. ; do. do. de gomme élastique; ceintures russes et chaînes de sûreté ; gants de castor, peau de chèvre et autres. Ainsi qu'un grand assortiment d'autres marchandises de première nécessité, qui seront vendues à bas prix et à des conditions raisonnables. 12 nov

$20 DE RECOMPENSE.

Est parti marron depuis le mois de juin, le nègre américain nommé **THORNSTON**, âgé d'à-peu près 27 ans, taille de cinq pieds six ou sept pouces, mesure américaine, peau rougeâtre, grande bouche, de bonnes dents, nez aquilin, front découvert, parlant un peu le français, et fréquentant souvent les églises américaines.

Une récompense de 20 piastres, sera donnée à quiconque le mettra dans une des geoles de cet état, ou le mènera rue Ste.-Anne, No. 51.

Les capitaines de navires, sont prévenus de ne point donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
10 nov.—6

VICTOR ROUMAGE offre à vendre—Traites sur Paris et New-York ; 50 paniers vin de Champagne reçus par l'*Olympia*, et 44 tiercons vin de Graves, par le *Gaulois* de Bordeaux. 10 nov.

FOILE DE RUSSIE.—100 pièces toile de Russie de Zoteff, ayant droit au draw-back, reçues récemment par le navire Hy. Thompson, de Boston, à vendre par W. G. HEWES,
9 nov. Rue du Camp, No. 9.

CLOUS de Hamb